

## **SEN22003-10030 : Questions/Réponses relatives à l'appel à proposition pour la mise en place des AVEC**

<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>
Q1 : Est-ce les différents groupes cibles mentionnés dans la présentation sont répartis par département ?	R1 : Tous les différents bénéficiaires sont ceux ciblés dans les 10 départements donc dans les deux lots.
Q2 : Est-ce que les communes cibles sont déjà connues à l'instar des départements ?	R2 : Les communes d'intervention ne sont pas encore définies du fait qu'elles doivent être choisies en complémentarité avec les autres projets de Enabel pour une meilleure couverture de la zone. En plus une étude de base sera réalisée à partir de janvier et pourra fournir au bénéficiaire du subside plus d'informations sur les AVEC et les GPF dans les communes
Q3 : Les AVEC déjà installées dans la zone, est-ce avec l'appui de Enabel ou d'autres projets ?	R3 : Des AVEC sont installées avec l'appui de Enabel à travers le Projet Climat dans les départements de Guinguineo, Gossas et Mbirkilane. Cependant, Dans les autres départements d'intervention du projet sécurité alimentaire, on peut trouver d'autres AVEC mises en place par d'autres partenaires.  L'étude de base va permettre de mieux cartographier les AVEC des autres communes. Elle sera réalisée partir du mois de janvier et les données pourront être disponibles en février au démarrage des activités sur les AVEC
Q4 : Est-ce que les AVEC accompagnées par Enabel ont bénéficié d'appui et quel est le paquet d'activités développées par ces AVEC ?	R4 : Le projet n'a pas démarré des activités d'AVEC, c'est une nouvelle activité que le projet va entamer avec le partenaire qui sera recruté.  Les appuis et les activités à développer seront définies selon les potentielles de chaque zone (petites transformation, agriculture, fabrication de foyers améliorés, etc.).  Il est aussi attendu du demandeur de proposer dans sa proposition d'AGR à développer par les groupements.

<p>Q5 : Est-ce que la logique d'intervention proposée comporte un seul objectif spécifique ?</p>	<p>R5 : Oui, elle comporte un seul objectif spécifique. Comme libellé dans le document des lignes directrices</p>
<p>Q6 : Est-ce qu'une ONG étrangère enregistrée au Sénégal et qui déroule des activités au Sénégal est éligible ?  Q7 : Est-ce qu'elle peut soumissionner seule ou il faut nécessairement le faire avec un codemandeur local ?</p>	<p>R6 : Oui Une ONG étrangère enregistrée au Sénégal et qui déroule des activités au Sénégal est éligible.</p> <p>Q7 : Elle peut soumissionner seule ou avec un codemandeur. Il faut noter que la possibilité d'avoir un codemandeur est une option mais pas une obligation. Le codemandeur doit remplir les mêmes critères de recevabilité que le demandeur conformément aux lignes directrices.</p>
<p>Q8 : Quels sont les conditions dans lesquelles une entreprise privée (cas du bureau d'études SOTERCO) est éligible ?</p>	<p>Q8 : Une entreprise privée est éligible à bénéficier d'un subside lorsque la maximisation du profit ne constitue pas l'objectif prioritaire.</p>
<p>Q9 : Comment Enabel définit une entreprise privée avec des objectifs sociaux / Entreprise dont le profit n'est pas prioritaire ?</p>	<p>R9 C'est sur base des éléments ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elles visent à réaliser une valeur ajoutée sociale spécifique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement durable à travers des procédés de production et des produits respectueux de l'environnement et la protection intégrée de l'environnement.</li> <li>• La priorité donnée au travail par rapport au capital lors de la répartition des revenus. Les revenus ne sont pas un objectif en soi, mais un moyen d'atteindre des objectifs sociaux.</li> <li>• La prise de décision démocratique : les personnes impliquées ont leur mot à dire dans la politique de l'entreprise.</li> <li>• Une transparence maximale, y compris dans les domaines de la politique générale de l'entreprise, des finances et des relations internes et externes.</li> <li>• Des relations de qualité. Dans le cadre des relations externes, l'objectif est un partenariat gagnant-gagnant, dans lequel les coûts et les avantages sont partagés de manière égale. Dans les relations internes, l'attention est portée sur les possibilités de développement personnel, la non-discrimination et les conditions d'emploi du personnel.</li> <li>• Une intégration positive dans la société. Cela peut être réalisé en instaurant un</li> </ul> </li> </ol>

	<p>dialogue avec la communauté locale et avec les organisations non gouvernementales sur le terrain. Les partenaires travaillent ensemble et construisent des réseaux.</p> <p>2. Elles fournissent des biens et des services pour lesquels il existe des clients et des besoins, à la fois actuels et futurs. L'accent est mis sur la continuité, la rentabilité et l'utilisation efficace des ressources.</p>
<p>Q10 : Quels sont les documents spécifiques à fournir pour prouver que l'entreprise est une entreprise dont le profit n'est pas prioritaire ?</p>	<p>R10 : Pour ce type d'acteur, joindre au dossier les documents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les documents de base (statuts, mission, vision, plan d'affaires, etc.) de l'entreprise démontrant clairement que l'entreprise poursuit des objectifs sociaux.</li> <li>2. Preuve que la répartition des bénéfices est transparente et plus de la moitié des bénéfices sont, en moyenne, réinvestis dans l'entreprise (PV assemblée/Etats financiers ou autre document probant).</li> <li>3. Preuve que l'entreprise rend compte à l'extérieur de la réalisation du ou des objectifs sociaux qu'elle poursuit (lien vers publication rapports, etc.).</li> </ol>
<p>Q11 : Est-ce que d'autres appels à propositions sont prévues dans le cadre du projet ?</p>	<p>R11 : Oui, D'autres appels à proposition et des marchés publics sont prévus dans le cadre du projet.</p>
<p>Q12 : Quel est le nom du projet</p>	<p>R12 : le projet est ainsi intitulé « Sécurité alimentaire et résilience des systèmes alimentaires au Sénégal »</p>
<p>Q13 : Quelle sera la date de mise en place des AVEC ?</p>	<p>R14 : Le projet attend des demandeurs des propositions pertinentes de calendrier de mise en place des AVEC suivants les objectifs et résultats attendus du projet. Il faut noter que le projet a démarré ses activités depuis janvier 2024</p>
<p>Q14 : Est-ce que le demandeur principal peut rester le même pour soumettre aux deux lots et que les codemandeurs soient différents pour les deux lots ?</p>	<p>Oui. Un demandeur peut avoir différents codemandeurs sur les deux lots.</p>
<p>Q14 : Pouvez-vous nous partager votre base de données sur l'existence des AVEC ou bien nous faire un résumé de l'existence des AVEC au niveau GPF, GIE etc. ?</p>	<p>R14 : Pour le moment il n'existe pas de base de données des groupements. Le projet va démarrer en janvier l'étude de base ce qui va permettre de recenser les groupements dans la zone d'intervention du projet.</p>
<p>Q15 : Le projet cible 10 départements, à savoir 4 pour le Lot 1 et 6 pour le Lot 2. Dans ces différents départements, combien de communes seront ciblées par les activités du projet pour chacun des deux lots ?</p>	<p>R15 : Les communes d'intervention ne sont pas encore définies du fait qu'elles doivent être choisies en complémentarité avec les autres projets de Enabel pour une meilleure couverture de la zone</p>

	En plus une étude de base sera réalisée à partir de janvier et pourra fournir au bénéficiaire du subside plus d'informations sur les AVEC et les GPF dans les communes
Q16 : Le projet cible 300 AVEC existantes et à mettre en place. Pouvez-vous préciser parmi les 300 AVEC combien sont déjà existantes ?	R16 : les nombre d'AVEC existante n'est pas connu pour le moment. Le projet va démarrer en janvier l'étude de base ce qui va permettre de recenser les AVEC existante et les groupements où des AVEC pourront être installés dans la zone d'intervention du projet.
Q17 : Est-ce que la liste des groupements bénéficiaires sera fournie par Enabel ou les demandeurs doivent les identifier au démarrage du projet ?	R17 : OUI la lise des OP/GIE/GPF à accompagner sera fournie par Enabel.
Q18 : Est-ce que le projet doit cibler 300 groupements ? Ou bien il y a moins de groupements à cibler, qui regroupent chacun plusieurs AVEC en leurs seins ?	R18 : les deux sont possibles, il peut y avoir des groupements qui auront à leur sein 1ou plusieurs AVEC en fonction des AGR développer ou à développer.
Q19 : Avez-vous une thématique privilégiée pour les initiatives de renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale ?	R19 : Le projet attend des demandeurs des propositions de thématiques innovantes de renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale qui sont en rapport avec les objectifs et résultats attendus du projet.
Q20 : Dans un lot, peut-on être demandeur avec un codemandeur X dans une demande et Codemandeur avec un demandeur Y dans une autre demande ?	R20 : Le demandeur ne peut pas être en même temps un codemandeur dans une autre demande.
Q21 : Peut-on être demandeur dans un lot et codemandeur dans un autre lot ?	Oui